



**ALPES-DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°04-2023-152

PUBLIÉ LE 13 JUILLET 2023

Sommaire

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence / Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-07-12-00001 - Arrêté Préfectoral n°2023-193-001 Accordant l'agrément en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale à la société " VILLA MEDEA SAS" (2 pages)

Page 3

Préfecture des Alpes-de-Haute-Provence

04-2023-07-12-00001

Arrêté Préfectoral n°2023-193-001 Accordant
l'agrément en qualité d'entreprise solidaire
d'utilité sociale à la société " VILLA MEDEA SAS"



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DE L'EMPLOI, DU TRAVAIL, DES SOLIDARITÉS
ET DE LA PROTECTION DES POPULATIONS**

Service Entreprise et Emploi

Digne-les-Bains, le 12/07/23

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 2023-193-001

Accordant l'agrément en qualité
D'entreprise solidaire d'utilité sociale
À La société " **VILLA MÉDÉA SAS** "

LE PRÉFET DES-ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

- VU** le Code du travail et notamment ses articles L. 3332-17-1, R. 3332-21-1 et R. 3332-21-3
- VU** la loi n° 2014-856 du 31 juillet 2014 relative à l'économie sociale et solidaire et notamment ses articles 1^{er}, 2 et 11;
- VU** le décret n° 2015-719 du 23 juin 2015 relatif à l'agrément "entreprise solidaire d'utilité sociale" régi par l'article L. 3332-17-1 du Code du travail ;
- VU** le décret n° 2015-858 du 13 juillet 2015 relatif aux statuts des sociétés commerciales ayant la qualité d'entreprises de l'économie sociale et solidaire ;
- VU** l'arrêté du 5 août 2015 fixant la composition du dossier de demande d'agrément "entreprise solidaire d'utilité sociale"
- VU** l'arrêté préfectoral n°2022-235-014 du 23 août 2022 donnant délégation de signature à Madame Anne-Marie DURAND, Directrice départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations de Alpes-de- Haute Provence.
- VU** la demande de renouvellement d'agrément présentée le 5 janvier 2023 :

La société : **VILLA MÉDÉA SAS**

N° SIREN : **891 751 455**

Siège social : **5, Avenue Alsace Lorraine 04160 CHÂTEAU ARNOUX**

Représentée par **M Farid Rahmoun**, en sa qualité de **Président Général**

CONSIDÉRANT que la demande répond aux conditions prévues par l'article L. 3332-17-1 du code du travail, **SUR** proposition de la Directrice de l'unité départementale, de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations des Alpes-de-Haute-Provence.



**PRÉFET
DES ALPES-
DE-HAUTE-
PROVENCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DDETSPP des Alpes-de-Haute-Provence
Centre administratif Romieu
Rue Pasteur -- BP 9028
04990 DIGNE-LES-BAINS CEDEX
Tél. : 04 92 30 37 00 Fax : 04 92 30 37 30
Mel : ddetspp@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Affaire suivie par : Mme Catherine Léchaudé
Gestionnaire Emploi et Entreprises
Tél. : 04 92 30 21 89
Mel : catherine.lechaude@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

1/2

ARRÊTE :

Article 1 :

La société « **VILLA MÉDÉA SAS** » est agréée en qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale.

Article 2 :

L'agrément est accordé pour une durée de DEUX ans à compter de sa notification.

Article 3 :

La société « **VILLA MÉDÉA SAS** » devra indiquer, dans l'annexe de ses comptes annuels, les informations qui attestent du respect des conditions fixées par les articles R3332-21-1 et R. 3332-21-2 du Code du travail.

Article 4 :

La société : « **VILLA MÉDÉA SAS** » informera l'administration de toute modification de nature à faire perdre à l'association la qualité d'entreprise solidaire d'utilité sociale au sens de l'article L. 3332-17-1 du Code du travail.

Article 5 :

Monsieur le Préfet des Alpes-de-Haute-Provence et Madame La Directrice Départementale de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection des Populations sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture (RAA) et dont copie sera adressée à chacun des intéressés.

Pour le Préfet du Département et par délégation,

La Directrice Départementale, de l'Emploi,

Du Travail, des Solidarités et de la Protection des

Populations des Alpes- de-Haute- Provence

Le Directeur Départemental Adjoint
de l'Emploi, du Travail, des Solidarités
et de la Protection des Populations

Pierre-Emmanuel CANO



DDETSPP des Alpes-de-Haute-Provence
Centre administratif Romieu
Rue Pasteur – BP 9028
04990 DIGNE-LES-BAINS CEDEX
Tél. : 04 92 30 37 00 Fax : 04 92 30 37 30
Mel : ddetpspp@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

Affaire suivie par : Mme Catherine Léchaudé
Gestionnaire Emploi et Entreprises
Tél. : 04 92 30 21 89
Mel : catherinc.lechaude@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

2/2